



Problème de convention de stage perdue

Par **Hel**, le **17/05/2010** à **17:39**

Bonjour,

Une amie chinoise est venue étudier en France en septembre 2009. Elle doit faire un stage pour valider son cursus, et n'ayant pas trouvé de stage en France, elle est repartie en faire un à Shanghai.

Evidemment, elle a une convention de stage à faire signer par les différents partis. Seulement voilà le problème :

L'université française a faxé la convention de stage à la société chinoise qui doit accueillir mon amie, et elle a reçu un accusé de réception. Hors, la société chinoise a perdu ladite convention.

Le responsable du service de l'université me dit que cela arrive souvent avec les sociétés chinoises et qu'il ne veut pas faxer à nouveau la convention, qu'ils n'ont qu'à retrouver le papier.

Et pour conclure, il a déclaré que au retour de mon amie, il lui demanderait une attestation de stage, et que cela serait suffisant.

Est-ce vrai ?

Peut-elle faire son stage sans convention signée ?

Et l'attestation de stage délivrée à la fin sera-t-elle réellement équivalente et suffisante ?

Merci d'avance.